

Les amis de la basse –cour d'Halluin 34 ème exposition d'aviculture 7 chemin d'eau Halluin
Participation des lapins a la course aux points

Nom.....prénom.....

Adresse
N°.....RUE.....

Code postal.....ville.....

Téléphone.....Mail.....

Groupage..... nom du responsable.....

Unité : volaille , lapin, canard, faisan,oie.....x 2,80

Couple : ne sont admis qu'en palmipèdes d'ornements.....5,00x

Trio : volailles et palmipèdes domestiques.....7,50x

Parquet : volailles :un coq trois poules.....8,50x

Volière : pour les pigeons 3 couples de la même année.....10,00x

Volaille : 1 coq+ 5 poules.....10,00x

Catalogue obligatoire.....=4,00€

Nos amis Belges ont la possibilité de régler en espèces ou par

Autorise , club, société ,la fédération régionale avicole Nord , Pas de Calais, Picardie à utiliser mes coordonnées dans le catalogue/palmarès, ainsi que dans l'annuaire avicole régional édité et mise en ligne sur sites internet « des espaces naturels régionaux et avifede »vous disposez d'un droit d'accès , de modification, de rectification, et de suppression des données qui vous concernent en vertu de l'article 34 de la loi « informatique et libertés »N° 78/7 du 6 janvier 1978 . Vous pouvez exercer ce droit en faisant parvenir au président de la fédération
Votre demande écrite de rectification

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition et en accepte les conditions

Déclaration faite àlesignature

Règlement de l'exposition avicole des amis de la basse cour-d'Halluin
Sous le haut patronage de la scaf
Salle « la ferme du mont ST Jean »
Championnat régional des lapins argentés et des lapins Alaskas

ARTICLE 1 L'exposition organisée par « les amis de la basse-cour » aura lieu les 18/19/20/21/ novembre 2021... à la ferme du mont ST Jean. Elle sera ouverte à tous les aviculteurs amateurs. Les sujets présentés seront la propriété des exposants. Il est recommandé à tous les éleveurs d'être naisseur de leurs animaux. Un contrôle peut être effectué pour les grands prix.

ARTICLE 2 Toute demande doit être adressée, accompagnée des droits d'inscription avant le 29 octobre 2021.....

Mme Paluch Colette

24 ter rue du Retuy 62138 Violaines E MAIL colettepaluch@orange.fr

Les règlements doivent être libellés à l'ordre des « amis de la basse-cour d'Halluin »

Article 3 : Les animaux devront être bagués ou tatoués des cinq dernières années .**pour les lapins et cobayes, le numéro de cage sera inscrit dans l'oreille gauche** . Tous sujets sur lequel des traces de fraudes seront retirés de l'exposition et du classement

Article 4 Les oiseaux de parc et palmipèdes de races protégées peuvent être exposés mais, compte tenu de la législation en vigueur, ne peuvent être mis en vente. Par ailleurs l'exposant étant responsable des différentes autorisations à détenir, la société organisatrice se décharge de toute poursuite éventuelle concernant la présentation de ces animaux

Article 5 Le jury sera composé de juges officiels Français et belges, le jugement s'effectuera le **vendredi 19** novembre à huit clos... Leur décision sera sans appel, l'attribution des grands prix se fera entre les juges

Article 6 : le classement aux points : afin de donner toutes les chances aux éleveurs et privilégier la qualité, le classement aux points se fera sur la base **des 15 meilleurs sujets présentés** (en cas d'ex aequo les femelles et les jeunes priment)

Grand prix d'élevage le calcul des points se fera sur 6 sujets minimum de même variété et de même couleur les 2 sexes représentés obligatoirement(PE)à souligner sur la lettre de confirmation

**Grille des points : volailles et pigeons 97 :12 pts, 96 :10 pts, 95 :8pts, 94 : 6pts, 93 : 3pts, 92et 91 : 1pt
Lapins et cobayes 97 : 12pts, 96 : 10 pts, 95 et 95,5 : 7 pts, 94et 94,5 : 5 pts, 93 et 93,5 : 2 pts**

Les couples et les trios et parquets ne seront pas multipliés

A l'attention des éleveurs présentant des races régionales des hauts de France pour 10 cages toutes espèces donnent droit à 2 cages gratuites

Article 7 Les animaux exposés doivent être en bonne condition d'hygiène et répondre aux réglementations de la direction Départementale des populations, en particulier pour les vaccinations. Un certificat de vaccination sera exigé à l'enlèvement

Les animaux subiront une visite à leur arrivée par un vétérinaire désigné par la (D.D.P.P) tout animal suspect ne sera ni exposé ni jugé sans aucun remboursement des frais d'engagement

Dès leur arrivée, le comité organisateur assurera la surveillance, la nourriture, les soins aux animaux, mais il ne sera tenu responsable : vols, mortalités et accidents. Toute transaction concernant des sujets non exposés est interdite dans l'enceinte de l'exposition

Le comité organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne pouvant nuire au bon déroulement de cette manifestation sans devoir se justifier. Pour les cas non prévus au présent règlement, le comité de l'exposition est seul qualifié pour prendre une décision

Les exposants désirant vendre leurs animaux devront inscrire le prix de vente sur la feuille d'engagement. Ce prix sera augmenté de 15% au bénéfice de l'association. Les exposants qui, suite au jugement, souhaiteraient annuler la vente de leurs animaux devront effectuer le rachat. Il est strictement interdit de sortir les animaux sans preuve écrite du bureau de vente et sans commissaire.

Les éleveurs de l'association des « A.B.C. » à jour de leurs cotisations des deux dernières années peuvent prétendre à une réduction de 20% sur les prix d'engagement ainsi que les éleveurs Belges

Super grand prix Roland Rosé : Volailles toutes catégories

Super grand prix Jean-Pierre griffon : lapins race moyenne

Super grand prix Moïse Dumoulin : Pigeons toutes races

Super grand prix Michel Florée : lapins grande race

Article 10 : récompenses et championnat : 6 grands prix d'exposition

Catégories : palmipède d'ornement, palmipède de rapport, volaille, pigeons, lapins, cobayes

22 grands prix d'honneur a condition d'avoir 10 sujets dans la même categorie

*Oiseaux de parc

*Palmipèdes

*Dindons

*Grandes volailles françaises

*Grandes volailles étrangères

*Volailles naines

*Lapins grandes races

*Lapins races moyennes

*Lapins races à fourrure

*Lapins petites races

*Lapins nains

*Cobayes

*Pigeons Boulants

*Pigeons cravatés

*Pigeons tambour

*Pigeons de couleur

*Pigeons de structures

*Pigeons à caroncules

*Pigeons type poule

*Pigeons de vol

*Pigeons voyageurs

*Tourterelles

Calendrier

Le jeudi 29 octobre clôture des inscriptions

Jeudi 18 novembreenlogement de 14H à 21H

Vendredi 19 novembre jugement samedi 20 novembre. Ouverture au public à partir de 9H bureau des ventes à partir de 10h

Le dimanche 21 novembre

Le délogement vers 17h30 suivi de la remise des prix

Au plaisir de vous voir prochainement à l'exposition avicole d'Halluin

La présidente Roberte Griffon

Les membres « des amis de la basse-cour d'Halluin

Si vous voulez vous restaurer l'estaminet du mont ST Jean vous accueille le midi et le soir très bonne cuisine à réserver au moins 15 jours avant tel 0320464138